Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 11 Châabane 1447
30 Janvier 2026

N° 13

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 215
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 217
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 222
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 229
Homologation de résolutions 230
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 230
Avis aux créanciers 239
Convocations
Sociétés anonymes 241
Sociétés communautaires 242
Autres sociétés 242
Divers
Avis au public 243

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

République Tunisienne

Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi

Registre national des sociétés communautaires

Avis destiné au publique

Réf : 21/2025

Date : 21/01/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire locale ATTAJ pour la valorisation des produits agricoles

Type de société : Locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000.00 DT

Adresse du siège social : Sidi Makhlouf

Activité de la société : Valorisation des produits agricoles

Durée de la société : 25 ans

Date de dépôt de projet de statut constitutif type : 10/12/2025

Nombre de parts sociales nominative à souscrire : 10

Valeur nominale de la part sociale : 500.00 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Médenine

Période de Souscription : Du 01/02/2026 au 28/02/2026

Avantages accordés conformément au statut type : oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales du droit de vote : oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via Plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Faysal Atoui : Délégation : Sidi Makhlouf, Gouvernorat : Médenine, Adresse : Sidi Makhlouf.

Jemaa Atoui : Délégation : Sidi Makhlouf, Gouvernorat : Médenine, Adresse : Sidi Makhlouf.

Kamel Atoui : Délégation : Sidi Makhlouf, Gouvernorat : Médenine, Adresse : Sidi Makhlouf.

2026R00248SODB1

Avis public

République Tunisienne

Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Registre national des sociétés privées

Réf. : 59/2026

Date : 27/01/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale agricole Al Zahraa.

Type de société : Locale

Capital social souscrit : 5000,00 dinars tunisiens

Adresse du siège social : Oued Errebeh, Zaghouan

Activité de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 21 janvier 2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500,00 dinars tunisiens

Etablissement bancaire (succursale régionale) : STB

Période de souscription : du 1 février 2026 au 15 Février 2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Nesrine ben Ali : Délégation : Zaghouan; Gouvernorat : Zaghouan; Adresse : Mogran Zaghouan.

Habib Mohamed : Délégation : Zaghouan; Gouvernorat : Zaghouan; Adresse : Mogran Zaghouan.

2026R00255SODB1

République Tunisienne

Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Registre national des entreprises

Avis destiné au public

Référence : 2025/14/ع

Date : 23/01/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale Agricole «Vaga Future»

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000,00 dinars

Adresse du siège social : Cheikh El Ouidiane - Gboulette

Objet social de la société : Agriculture et services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 28/11/2025

Nombre de parts sociales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,00 dinars

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - Gboulette

Période d'ouverture de la souscription : Du 19/01/2026 au 24/01/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Non

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé)

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Moncef Sebai : Délégation : Gboulette; Gouvernorat : Béja; Adresse : Cheikh El Ouidiane

Mohamed Ali Sebai : Délégation : Gboulette; Gouvernorat : Béja; Adresse : Cheikh El Ouidiane

Ridha Hamdi : Délégation : Gboulette; Gouvernorat : Béja; Adresse : Cheikh El Ouidiane.

2026R00257SODB1

Constitution d'une Société Civile Régionale

Numéro d'immatriculation : 24/2025

Date : 23/01/2026

Dénomination sociale de la société Civile : Société Civile Régionale Al Jinnane Al Fillahi

Type de société : Régionale

Montant du capital social souscrit : 10 000 dinars

Siège social Khneigt Magra - Bir Mcharga - Gouvernorat de Zaghouan

Activité : Production Agricole intégrée

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 10/12/2025

Nombre d'actions à souscrire : 15 actions

Valeur nominale des actions : 666,669 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Zaghouan

Période de souscription : Du 29/01/2026 au 12/02/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit Vote de droite : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : Par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Municipalité de Zaghouan

Liste des fondateurs :

Ahmed Trabelsi : Cité Nouvelle Mogran - Zaghouan

Mohamed Trabelsi : Cité Nouvelle Mogran - Zaghouan

Issam El Mhadhbi : Cité de la Joie Mogran - Zaghouan

Salem Ben Slimene : Bir Hlima - Zaghouan

Sofien Ben Ahmed : Khnegt Magra - Bir Mcharga - Zaghouan.

2026S00126SODB1

République Tunisienne

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Registre National des Entreprises Communautaires

Avis destiné à l'information du public

Référence : A/R 68/2026

Date : 27/01/2026

Dénomination sociale de l'entreprise communautaire : Entreprise communautaire locale Al-Tahaddi

Catégorie de l'entreprise : Locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5 000,00 TND

Adresse du siège social : El Azirak

Objet de l'activité : Projet agricole intégré

Durée de l'entreprise : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 22/01/2026

Nombre de parts sociales proposées à la souscription : 10 parts

Valeur nominale de chaque part : 500,00 TND

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Nationale Agricole - Jelma

Période de souscription : du 05/02/2026 au 05/03/2026

Avantages accordés conformément aux statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme électronique

Lieu de l'assemblée générale constitutive

2026S00128SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE LEGALE

Taysir Microfinance

Société Anonyme au capital de 26 300 000 dinars divisé en 263 000 actions de valeur nominale 100 dinars entièrement libérées

Siège Social : 2, Place Mendès France - Mutuelleville - 1082 Tunis

Identifiant unique : 1292840N

Tél : 70 556 903

Taysir Microfinance est notée β+ à long terme avec perspective stable par l'agence de notation MicroRate en octobre 2025

Emission et admission au marché obligataire de la cote de la Bourse de

l'Emprunt Obligataire « Taysir 2026-1 »

de 50 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	9,40% et/ou TMM+2,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/09/2025

Délibération du Conseil d'Administration du 09/01/2026

Décision de la Direction Générale en date du 09/01/2026

La présente émission a reçu la note BBB- avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne par l'agence de notation MicroRate en date du 14 janvier 2026

1- Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : Taysir Microfinance. 2, Place Mendès France - Mutuelleville - 1082 Tunis.

Tél. : 70 556 903.

1.2- Forme juridique et législation particulière applicable : Taysir Microfinance est une société anonyme de microfinance régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011, portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014.

1.3- Date de constitution et Durée : Taysir microfinance a été constituée le 26 mars 2013 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : La société a pour objet exclusif l'exercice des activités de microfinance conformément à la réglementation en vigueur en Tunisie, ainsi que la prise de participations directes ou indirectes dans toute entité ayant un objet similaire ou connexe. Elle peut également réaliser toute opération, en Tunisie, se rattachant directement ou

indirectement à ces activités ou de nature à en favoriser le développement.

1.5- Identifiant unique : 1292840N

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : tunisienne.

1.8- Capital social : 26 300 000 dinars divisés en 263 000 actions de 100 dinars de nominal

1.9- Régime fiscal : Droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n°2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

1.10- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société : 02 Place Mendès France, Mutuelleville, 1082, Tunis.

1.11- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : M. Slah GAFSIA - Directeur Général Adjoint.

2- Renseignements relatifs à l'opération :

2.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Taysir Microfinance réunie en date du **26/09/2025** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 200 millions de dinars, dans un délai de trois ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **09/01/2026** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne **«Taysir 2026-1»** selon les conditions suivantes :

Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+1,5% brut l'an au minimum et TMM+4% brut l'an au maximum ;

- Taux fixe : au minimum 8% brut l'an et au maximum 11,5% brut l'an ;

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les conditions définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 9,40% brut l'an sur 5 ans ;

et/ou

- Taux variable de TMM + 2,40% brut l'an sur 5 ans.

2.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire **«Taysir 2026-1»** est d'un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «Taysir 2026-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **11/02/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/04/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/04/2026**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/04/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17/04/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **11/02/2026** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.5. But de l'émission : Cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

2.6. Dénomination de l'emprunt : «Taysir 2026-1»

2.7. Nature des titres : Titres de créance

2.8. Forme des obligations : Nominatives.

2.9. Catégorie des titres : Ordinaire

2.10. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

2.11. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par **Tunisie Valeurs**, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

2.12. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.13. Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/04/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/04/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.14. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.15. Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **9,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.16. Paiements :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **10/04/2027.**

La dernière échéance est prévue pour le **10/04/2031**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.17. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/04/2031**.

2.18. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

2.19. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,40%** l'an.

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,6125% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,0125%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,40%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.20. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations du présent emprunt obligataire sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de **2,678 années** pour les obligations du présent emprunt.

2.21. Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2.22. Notations :

Notation de l'émission :

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **14 janvier 2026** une notation à long terme «**BBB-**» avec perspective **stable** selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire **«Taysir 2026-1»**.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

https://admin.microrate.com/assets/c80db521-28aa-4392-80ec-f9c955efcf60/TAYSIR0625%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20SUMMARY(2026%20Update).pdf

Notation de la société :

En octobre 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « Taysir Microfinance », lui attribuant la note « **β+** » à long terme. La perspective de la note est **stable**.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

https://microrate.odoo.com/documents/R1QsxtFmRgWYTONdBE1qMwo1d9

Taysir Microfinance s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.23. Mode de placement : L'emprunt obligataire «Taysir 2026-1» est émis par **Appel Public à l'Epargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

2.24. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.25. Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.26. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligataires de l'emprunt **«Taysir 2026-1»** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

2.27. Marché des titres :

Les actions de la société «Taysir Microfinance» ne sont négociées ni sur le marché local ni à l'étranger.

Il existe un (1) emprunt obligataire en cours émis par Appel Public à l'Epargne et coté sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Taysir Microfinance s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «**TUNISIE VALEURS**» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **«Taysir 2026-1»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.28. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Taysir Microfinance s'engage, dès la clôture de l'emprunt **«Taysir 2026-1»**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.29. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.30. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération relative au présent emprunt obligataire **«Taysir 2026-1»** et du document de référence «**Taysir Microfinance 2026**».

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Taysir Microfinance, 2, Place Mendès France - Mutuelleville - 1082 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

2026R00219SANB2

SOCIETE DEVELOPPEMENT PACKAGING

Société anonyme

IU : 1679127P

Capital social : 1.540.000 Dinars

Adresse : Zone Industrielle Ghraiba, rte de Tunis km 24 Sfax

Suivant P.V du 19/6/2025 enregistré à la recette des finances de Sfax le 01/8/2025 sous le n°25702657 quittance N°M060911, il a été décidé ce qui suit :

- Entériner le mode et les délais de convocation.

- Lecture et approbation de rapport de gestion relatif à l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

- Examen et Approbation des états financiers arrêtés le 31/12/2024.

- Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code de sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Quitus aux membres de conseil pour leur gestion concernant l'exercice 2024.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publications légales.

C'est déjà déposé une copie du PV de l'AGO au RNE le 27/01/2026.

2026X00119SANB2

SOCIETE DEVELOPPEMENT PACKAGING

Société anonyme

IU : 1679127P

Capital social : 1.540.000 Dinars

Adresse : Zone Industrielle Ghraiba, rte de Tunis km 24 Sfax

Suivant P.V du 27/6/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax le 23/7/2024 sous le n°24804344 quittance N°M11004772, il a été décidé ce qui suit :

- Lecture et approbation de rapport de gestion relatif à l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023.

- Examen et Approbation des états financiers arrêtés le 31/12/2023.

- Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et 475 du code de sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Quitus aux membres de conseil pour leur gestion concernant l'exercice 2023.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publications légales.

C'est déjà déposé une copie du PV de l'A.G.O au RNE le 27/01/2026.

2026X00120SANB2

SOCIETE DEVELOPPEMENT PACKAGING

Société anonyme

IU : 1679127P

Capital social : 1.540.000 Dinars

Adresse : Zone Industrielle Ghraiba, rte de Tunis km 24 Sfax

Suivant P.V de du 15/6/2022 enregistré à la recette des finances de Sfax le 20/9/2022 sous le n°22804871 quittance n°M005284, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de rapport de gestion relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021

- Approbation des états financiers arrêtés le 31/12/2021

- Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux membres de conseil pour leur gestion concernant l'exercice 2021

- Fixation du montant des jetons de présence

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publications légales.

C'est déjà déposé une copie du PV de l'A.G.O au RNE le 27/01/2026.

2026X00121SANB2

SOCIETE DEVELOPPEMENT PACKAGING

Société anonyme

IU : 1679127P

Capital social : 1.540.000 Dinars

Adresse : Zone Industrielle Ghraiba, rte de Tunis km 24 Sfax

Suivant P.V de du 23/6/2023 enregistré à la recette des finances de Sfax le 9/10/2023 sous le n°238056861 quittance n°M006241, il a été décidé ce qui suit :

- Lecture et approbation de rapport de gestion relatif à l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022.

- Examen et Approbation des états financiers arrêtés le 31/12/2022.

- Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et 475 du code de sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Quitus aux membres de conseil pour leur gestion concernant l'exercice 2022.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publications légales.

C'est déjà déposé une copie du PV de l'A.G.O au RNE le 27/01/2026.

2026X00122SANB2

IMMOBILIERE DES OEILLETS

S.A au capital du 900.000 D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

R.N.E : 0614700 K

Matricule Fiscal : 614700KPM000

CNSS : 210261-62

1- Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2025, les

actionnaires de la société «Immobilière des Œillets» ont décidé d'augmenter le capital social de la société de 900.000 dinars à 16.075.000 dinars par l'émission de 3.035.000 actions nominatives nouvelles d'une valeur de 5.000 dinars chacune à souscrire et à libérer en totalité par compensation des créances à la Banque Nationale Agricole.

Il a été décidé également de modifier l'article 6 des statuts.

II- Déclaration de souscription et de versement :

La déclaration de souscription et de versement a été faite devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 29/12/2025 Enregistrement 25804704 Quittance n°9921.

III- Dépôt :

Un exemplaire de chacun des documents suivants a été déposé au Registre National des Entreprises Tunis le 29/12/2025

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2025 enregistré à la recette des Finances le Bardo le 22/12/2025 sous le n°25805784 Quittance n°M090631.

- Déclaration de souscription et de versement.

- Liste des souscripteurs et état de versement enregistrée à la recette des actes de sociétés premier bureau Tunis le 29/12/2025 Enregistrement n°25804703 Quittance n°9920.

2026400291SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture des travaux de liquidation & Cessation définitive d'activité

SOCIETE AZURTEC

S.A.R.L. au capital de 10.000 DT

Siège social : Rue Essalem 5031 Ksibet El Mediouni

M.F : 000/M/A/1650218R

R.N.E. : 1650218R

Suivant P.V de l'AGE du 30/12/2025, enregistré à la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 30/12/2025, sous le n°25802045, quittance n°M048493, le liquidateur déclare la clôture des travaux de liquidation et que tous les droits ont été respectés selon la décision de distribution, les associés approuvent le résultat de la liquidation et donne quitus entier, définitif et sans réserve au liquidateur Mr Habib MALEK pour toute la période de sa mission.

Une copie originale du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 8/01/2026.

La présente annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et الشروق du 27/01/2026.

2026S00104SRLB2

SOCIETE INTERBRANDS

SARL au capital de 1 800 000 DT

Résidence Byzance Bloc A Les Berges du Lac

MF : 864294 H/B/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/12/2025, enregistré à la recette des finances Lac le 6 janvier 2026, sous le numéro 26700094, Quittance n°M001437, les associés de la société «INTERBRANDS» désignent Madame Cyrine AYADI, cogérante de la société, pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027

Son mandat expirera avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

Dépôt : Un exemplaire du pv cité ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 19 janvier 2026.

2026400297SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Mise à jour des statuts

International Business Advisers Tunisia (SUARL)

IU : 1022914N

Suivant PV de décision extraordinaire de l'associé unique en date du 5 janvier 2026 enregistré à la REAS de Montplaisir le 7 janvier 2026 sous le n°26500096, quittance n°M001768 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 12 janvier 2026 , il a été décidé :

- De changer la dénomination sociale de la société qui devient «International Business Advisers Tunisia» au lieu de «International Business Advisers»,

- D'augmenter le capital d'un montant de deux cent quatre vingt quinze mille (295000) Dinars par incorporation des réserves pour le ramener à la somme de Trois cent mille (300 000) dinars au lieu de 5 000 Dinars.

- D'approuver les nouveaux statuts dans la nouvelle rédaction mise à jour.

2026400302SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ben Mahmoud Ameni, Avocate, enregistré à la recette des finances de Kélibia en date 15/01/2026 quittance n°M005213 n° d'enregistrement 26200211 Mr Lotfi Ben Mohammed cin n°06253419 a vendu à Mr Nizar Benslimen cin n°6321700 tout le fonds de commerce sis à la rue Mohamed Tayeb Sardouk Kélibia exploité en «fast-food». Les oppositions seront admises à Mr Nizar ben Slimen à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T déjà publié au journal Le Quotidien n°7620 en date du 20/01/2026 page 16 (IP226/478).

2026R00221FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/01/2026 enregistré à la recette des finances de Morneg en date du 7/01/2026, quittance N°M002246, N° d'enregistrement 26200000, Mr Atef Ben Mustapha Ben Hateb Karoui a vendu à Mme Saida Bent Brahim Cheib ép Khmais Naoueli, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Café 1ère Catégorie, dans le local sis à Kssibi Morneg Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/01/2026.

2026R00222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 18/12/2025 à la recette des finances de la Goulette, quittance n°136958 enregistrement n°25211294 St Green Aqua Clean a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au imm. jardin de Carthage N°A1, 1er étage lotissement n°51 C4 jardin de Carthage, Ain Zaghouan, Tunis, à Mehmli Ghaeith, publié au journal Assabah le 14/01/2026. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, à son étude imm. Sahara confort app. B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2026R00223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 12/12/2025 à la recette des finances de la Goulette, quittance n°135417 enregistrement n°25211151 Mr Abedlaziz Wennich a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n°97 Avenue Habib Bourguiba Kheireddine, à Sté Winfood, publié au journal Assabah le 14/01/2026. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat auprès de la cours de constitution, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2026R00224FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P Enregistré à la recette des finances de cité Zouhour le 26/01/2026, (Reçu n°M006436 enregistrement N°26200131 ; Mme Leila Mili a vendu à Mr Trabelssi Zouhair le fonds de commerce «Café Somai» sise au 22 rue 13 Août cité Zouhour Tunis. Toute opposions devra se faire dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT, entre les mains de Maître Sayari Hanen à son bureau sis au 16 rue 13 Août Immeuble Zitouna cité Zouhour Tunis.

Cette annonce est publiée au journal la Presse du 27/01/2026.

2026R00227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 13 octobre 2025 et enregistré à la recette des finances Manar Tunis le 20/10/2025 Quittance (N°M087079) enregistrement (N°2520352), Monsieur Oussema Ben Kamel Ben Othman AL-ARIFI (C.I.N n°07454470) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Najet Bent Abdelaziz Al Fajri (C.I.N n°04586066) épouse Marwane Ayari exploité "Activité des Restaurants" situé au local N°06 et 07 Résidence Dar Cherni Rue Hanachi Cité Ibn Khaldoun Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce N°06 et 07 Résidence Dar Cherni Rue Hanachi Cité Ibn Khaldoun Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Achourouk datés le 27/01/2026.

2026R00231FCCC2

Avenant de Renoncement à un fonds de commerce

Par l'avenant établi par M. Nabil Al-Hakim le 02/01/2026 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 4/01/2026 sous le numéro 96700011, reçu n°M000833, Mr Joumaa Qashqash a cédé la totalité du fonds de commerce du café BLACK TAG situé dans le quartier Al-Malaab de Hammamet à Mme Habiba El-gafsi. Les objections peuvent être adressées au bureau de maître Nabil Al-Hakim situé rue Taieb El-Mhiri à Hammamet, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne. Publié dans le journal la Presse le 11 janvier 2026.

2026R00234FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Imen Lahrech Notaire à Gabès le 23/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 24/12/2025 sous quittance numéro MO84654 madame Mouna Berriche a donné à monsieur Issa Berriche la totalité du fonds de commerce café «Café Moulouk» exploité au local situé à l'Avenue Mohamed Ali Gabès.

Les oppositions seront acceptées auprès de l'acquéreur sis au 27 SPROLS Zrig Gabès dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de République Tunisienne.

Cet acte a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 7/01/2026.

2026R00235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 22/01/2026, enregistré à la recette des finances de Ghannouch le 23/01/2026 sous n°26200107, reçu n°M003705, Monsieur Hossem Ben Mohamed Massoud titulaire de la C.I.N n°05925602 a vendu à Monsieur Amine Ben Mohamed El Ghoul titulaire de la C.I.N n°05871205 la totalité du fonds de commerce concernant le supermarché destiné à la vente de produits divers dénommé "kenza market" sis à cité Rue de La Liberté Ghannouch avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Zarati Madien dont l'étude est sise au 24 Rue Ali Djemel Gabès.

Cette annonce a été publiée dans les Journaux "Al-Shorouk"et "Le Quotidien" le 25/01/2026.

2026R00237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boumhal le 8/01/2026 sous le n°26200070 quittance n°M002977.

Madame Nesrine ben Nijim a vendu à madame Laila Aayachi la totalité de son fonds de commerce sis avenue Boumhal Basatine Ben Arous.

Les oppositions sont recevables chez madame Nersrine ben Nijim domicilée à l'adresse précitée et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

En plus l'acquéreur a publié la vente au journal Echourouk le 16 janvier 2026.

2026R00240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/01/2026 enregistré à la recette des finances de Slimane en date du 27/01/2026, N° de quittance M006392 N° d'enregistrement 00250, Mr Ahmed Amine Ben SALAH Ben SAID Bouzikri a vendu à Mr Rabiaa Ben Chokri Ben Ahmed HOUAS La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné salon de thé, dans le local sis 07 lotissement Opera cité Riadh Slimane Riadh Nabeul. Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 29/01/2026.

2026R00241FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce conclu en date du 15 janvier 2026, dûment enregistré auprès de la Recette des Finances de Tozeur le 19 janvier 2026, sous le numéro de reçu M003581, enregistrement n°226200196, Madame Mabrouka bint Mohamed Ben Mustapha Chentoui, a cédé à Monsieur Najib ben Abdelaziz ben Omar El Hamza, la totalité du fonds de commerce, comprenant l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, exploité à l'adresse suivante :

Rue Farhat Hached, route de Nefta, Tozeur, ayant pour activité la vente de produits alimentaires généraux.

Conformément à la réglementation en vigueur, les oppositions éventuelles devront être formulées dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication.

Cette vente a été annoncée au journal Achourouk à la date de 24 janvier 2026.

2026R00243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette le 13/11/2025 quittance N°125492 N° d'enregistrement 25210067.

Monsieur Mouhamed Mahdi Ben Khmis El Gharbi, a vendu à Madame Ines Sghaier tout le fonds de commerce sis au n°07 rue des Fatimides le Kram Ouest Tunis.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours de la date de publication de la dite vente au jort au près de Ines Sghaier au siège du fonds de commerce.

L'annonce de cette vente a été publiée aux quotidiens Essahafa et la Presse du 10/01/2026.

2026R00244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé par le vendeur en date du 14/01/2023 et par l'acheteur le 16/01/2026, enregistré à la recette des finances de Monastir le 16/01/2026 sous le n°26200371, quittance n°M005996.

Monsieur Moshen Ben Abdallah Abedi, titulaire de la CIN n°03013921, demeurant à Sidi Bouzid a vendu à Monsieur Hamdi Ben Habib Hattab, titulaire de la CIN n°06992248, la totalité du fonds de commerce, destiné au commerce, situé à la Résidence des Almoravides, n°21, rue Khéniss, Monastir.

Les oppositions auront lieu dans les vingt (20) jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acquéreur Hamdi Ben Habib Hanab, sis à la Résidence des Almoravides, n°21, rue Khéniss, Monastir.

Le présent avis a été publié au journal "Chourouk" en date du 23/01/2026.

2026S00107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 14/01/2026 à la commune de Djerba Houmt souk et enregistré à là recette des finances de Djerba Adjim le 15/01/2026 (enregistrement n°26200067 quittance n°M002304), Madame Dalinda Keskes titulaire de CIN n°09143316 a cédé à Mr Faouzi Methni titulaire de CIN n°00261931, la

totalité du fonds de commerce d'une Buvette et vente pâtisserie exploité dans le local situé au boulevard de l'Environnement Djerba Adjim. Les oppositions auront lieu entre les mains de madame Dalinda Keskes à l'adresse du fonds sus-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien n°7626 du 28/01/2026.

2026S00110FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié fait par les deux notaires maître Riadh Aissi et maître Awatef Sarraj en date du 17/01/2026 et enregistré à la recette des Finances de Zeramdine le 26/01/2026 sous quittance n°M002285, Mer Mohamed ben Mohamed Ameur AMMAR titulaire de la C.I.N n°04036810 a conclu une donation au profit de son fils Mohamed Ameur ben Mohamed AMMAR titulaire de la C.I.N. n°06860272 concernant la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Mohamed SAKKA cartier CHRAKA à Monastir 5000 Monastir immatriculé au registre National des Entreprises (RNE) sous le n°0212662M, exploité au local de la municipalité de Monastir.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2026S00113FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte en date du 12/12/2025 enregistré à la recette des finances Monastir le 23/01/2026 n°26200496 quittance n°M007379 cession d'un fonds de commerce à l'avenue Ali Bourguiba Monastir de Monsieur Mohamed ben Ameur Makhlouf titulaire de matricule fiscal 1757658A à monsieur Saif Eddine ben Ameur Makhlouf titulaire de CIN n°06995850.

Les oppositions doivent êtres faites chez l'avocat monsieur Fathi Attia Rue Chedli Kallala Monastir.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 28/2026.

2026S00114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte du 6/01/2026, enregistré à Monastir le 19/01/2026 (N°26200383 - quitt. N°M006172), Mr Zouhair Khalifa résident à Villa Ferdaws Rue Zamakhchari Skanes Monastir et Tarek Hethli résident à Houmet Trabelsia appt. N°17 Monastir, ont vendu à Mr Mohamed Fradj Lameri résident à Skanes Monastir, le fonds de commerce exploité dans la vente des volailles, sis au marché central n°65 Monastir. Les oppositions se font à l'Etude de Maître Besbes Mohamed Anis sise à la Rue d'Alger Monastir dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk du 29/1/2026.

2026S00115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/01/2026 enregistré à la recette des finances Teboulba le 19/01/2026 quittance n°M004740, n° d'enregistrement 26200117, Monia bent Hassen Talmoudi, titulaire de CIN n°04164709, a vendu à Hamza ben Nejib Memmi domicilié à la Rue Omar Elmokhtar Cité Erriadh 2 Ksar helel Monastir titulaire de CIN 06943150 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels inscrit au registre national des entreprises sous le n°0861828D exploité au local sis à l'ex Avenue 7 Novembre, Avenue de la Victoire actuellement Teboulba Monastir, exploité comme restaurant et fast-food.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Maître Kallala Nidhal domicilié au complexe borj khefacha 4 étage bloc 3 Monastir.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Alchourouk du 27/01/2026.

2026S00116FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de don rédigé par les notaires de Kairouan Maîtres Sara Ouisawi et Mr Jamel Ahmar, en date du 23 janvier 2026, et enregistré à la Recette des finances de Kairouan le 26 janvier 2026 sous le reçu n°M002303. Madame Houda Ksibi titulaire de la carte d'identité nationale n°02094192, a cédé en tant que don au profit de son fils Monsieur Mohamed Nazih Rahal titulaire de la carte d'identité nationale n°11982125, la totalité du fonds de commerce exploité : Salle de sport et vente de tous les vêtements et équipements sportifs, sis à la rue Ibn Hazm, Kairouan, identifiant unique 0362392S et inscrit au registre ancien sous le n°A178901998.

Les oppositions se font au cabinet de Maître Sara Ouisawi situé à la rue Abou Al- Yosr Ashaybani n°1, Kairouan dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée dans un Journal en date du 29/01/2026.

2026S00118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/01/2026 enregistré à la recette des finances de Diar el Wafa Sfax le 19/01/2026 sous le n°26200207 et la quittance n°007033M Mayssa ben romdhane tunisienne, demeurant à la route Gremda klm 02 Ain Chikh Rouhou rue 385 Sfax, a vendu à Société Hayet et Fils de commerce sise à Ksour Essef 5115 avenue Habib Bourguiba El bradaa Mahdia la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial pour vente Tissu et rideaux exploité au local sis au 42 avenue Farhat Hached Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Le présent avis est publié aux journaux quotidiens «Achourouk et le Quotidien» le 22/01/2026.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de la Vendeuse, Mayssa ben Romdhane dans son adresse route Gremda klm 02 Ain Chikh Rouhou rue 385 Sfax dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X00111FCCC2

Cession d'un fonds commercial

Par acte sous seing privé en date du 19/12/2025, enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax, sous le N°26200367, M008338, Madame Zaineb ben HSSIN CIN N°08856593 délivrée le 24/12/2024 a vendu un fonds commercial à la société NEXT BIG BOSS Matricule fiscal N°1776544X FONDS COMMERCIAL utilisé pour une buvette à la route l'aéroport km 4 Sfax.

Cet avis a été publié dans deux journaux le Quotidien et Achourouk datés du 27/01/2026.

2026X00118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce dressé par Maître Mohamed Sami El Banna, demeurant au 9 Rue Habib Bourguiba, Bardo, Bureau n°14, 3ème étage, en date du 9/01/2026, et enregistré le 13/01/2026 à la recette de la rue d'Autriche sous le numéro 26200149, quittance n°3724, Mr Adnan Abbes, titulaire de la CIN n°05217361, demeurant à l'Immeuble Sprols 25Ch, Appartement 3.1, Manouba - Centre a vendu à Mr Kamel Hamdi, titulaire de la CIN n°02517699, demeurant au 08 Impasse de la Lune, Rue Bab Saadoun Tunis, le fonds de commerce exploité en tant que café et restaurant, situé au 15 rue Ebn Neferjin, perpendiculaire à l'avenue des Etats-Unis d'Amérique, Le Belvédère, Tunis, au rez-de-chaussée.

Les oppositions doivent parvenir auprès du bureau de Maître Mohamed Sami El Banna, situé au 9 Rue Habib Bourguiba, Bardo, Bureau n°14, 3ème étage dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Annonce publiée au journal "la Presse" du 27/01/2026.

2026400284FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2026, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 19 janvier 2026 sous le numéro 26200724 quittance numéro M012751 Monsieur Hani Boukhchina, titulaire de la CIN N°03389836, commerçant, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1075813Z, domicilié à la Résidence Hana, immeuble 01, appartement 16, Cité Olympique, Tunis, a vendu à Société AL AMAN TRADING, Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1197793P, domiciliée au Centre Urbain Nord Immeuble Khezama A3-5 El Menzah Tunis, la totalité du fonds de commerce situé au 52 Avenue Alain Savary Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels y compris la marchandise exploité pour une activité commerciale.

Les oppositions doivent être adressées au domicile élu de l'acheteur uniquement pour la réception des oppositions à savoir l'étude de Maître Nabil Jarraya Avocat auprès de la cour de cassation, Rue Badi Azzamane immeuble Ishtar 1 App1 Cité El Mahrajene Tunis au plus tard dans les vingt jours suivant la publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent extrait a été publié aux journaux الشروق et Le Quotidien du 24 janvier 2026.

2026400285FCCC2

Cession des parts indivises d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession daté le 8/12/2025, enregistré à la Recette des finances de Ras Jebel le 8/12/2025 sous le numéro : 25204714 Quittance n°M099559, Mm Nabila Dikhil et ses filles Loujaine et Rania et Jawaheer al Arafa a confié à titre de cession à Mr Mohamed Etaher al Arafa le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du point de vente situé au local n°80L au marché municipal de Ras Jebel en vue d'y exercer le commerce de boucherie gratuitement.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds cédé.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 28/01/2026.

2026400287FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession signé le 20/01/2026 et enregistré à la recettes des finances de Ghardimaou sous le N°26200125 selon quittance n°MO05366 rédigée par maître Ghrairi Mondher avocat à la cour, le dénommé Bouzazi Mohsen ben Hassen ben Houssine, titulaire de la carte d'identité N° 02574418 résident à la Rue Al Rajaa Ghardimaou Jendouba, a cédé par voie de cession gratuite le Fonds de commerce qui consiste en un salon de coiffure, à son frère Monsieur Bouzazi Anis ben Hassen ben Houssine titulaire de la carte d'identité nationale N°07904153 dont l'adresse est à la Rue al rajaa Ghardimaou Jendouba et ce Gratuitement et ayant élu domicile à l'adresse du fonds de commerce : Rue Mohamed Ali Ghardimaou Jendouba pour recevoir et enregistrer toute opposition pendant le délai légal.

Cette annonce est publiée également au journal quotidien Echourouk dans le Numéro paru le 29/01/2026.

2026400293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 8 janvier 2026, quittance N°M01182 enregistrement N°26200087, Mr Nouredine Kedidi titulaire de c.i.n N°00348150 a vendu à Mr Ali Hadded titulaire de la c.i.n N°04659219, son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, à usage de pâtisserie, mercerie, parfumerie, électroménager, gargotier, vente de confection homme et femme, au local situé au 4 place Ali Zouaoui intégré au local N°32 du complexe sis au 1 rue Malta Sguira Tunis.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur demeurant au 5 place de la monnaie Tunis, au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «El Sabah et le Temps» du Mardi 20 Janvier 2026.

2026400296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2026, enregistré à la recette des finances Borj el Wzir le 22 janvier 2026 quittance n°M007600 enregistrement n°26200279, Mlle Karimen Cherni demeurant au n°73 rue El Jammoussi Cité Ezzayatin Tunis, a vendu à Mme Ikram Chammar demeurant à cité Chaker Borj Touil Ariana la totalité d'un fonds de commerce activité toute commerce sis au n°30 avenue Abderrahmen Mami Borj El Wzir Ariana.

Toute opposition à cette vente sera reçue au bureau de Maître Essifi Salwa sis au n°5 bis rue Echih Ariana. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 28/01/2026.

2026400304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26 janvier 2026 enregistré à la recette des finances Borj el Wzir le 26 janvier 2026 quittance n°M008390 enregistrement n°26200322, Mme Wassima Athimni demeurant au n°73 rue El Jammoussi Jbel Lahmar Tunis a vendu à Mme Ikram Chammar demeurant à cité Chaker Borj Touil Ariana, la totalité d'un fonds de commerce activité café sis au n°39 rue Amdoun Borj El Wzir Ariana.

Toute opposition à cette vente sera reçue au bureau de Maître Essifi Salwa sis au n°5 bis rue Echih Ariana. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 28/01/2026.

2026400305FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/01/2026, signé légalisé le 19 Janvier 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Boumhel en date du 20 Janvier 2026, sous le n°26200215, Quittance n°M006802, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 Tunis Carthage, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed CHERIF, a cédé à la Société MAZZARO, société à responsabilité limitée au capital social de 200.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1363027K, dont le siège social est sis à la Route GREMDA Kilomètre 0,5 Immeuble IHEB CENTER 3027 Sfax Ville, Sfax, représentée par son gérant Monsieur Mohamed Ali DAMMAK, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter femme et homme exploité sous l'enseigne «SPRINGFIELD» dans les locaux «BTE9», «BTE10» et «BTE11» du centre commercial «AZUR CITY» sis au bord, de l'autoroute A1 et de l'Oued Meliane Délégation de Boumhel, Gouvernorat de Ben Arous d'une superficie approximative totale de 392,09m². La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail, l'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cessionnaire la Société MAZZARO dans les locaux commerciaux «BTE9», «BTE10» et «BTE11» du centre commercial AZUR CITY sis au bord, de l'autoroute A1 et de l'Oued Meliane Délégation de Boumhel, Gouvernorat de Ben Arous, et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 28 Janvier 2026 en version arabe.

2026400307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

STE GOLDEN TRADE CORPORATION «GTC»

S.A.R.L

Capital : 125.000D

Identifiant unique : 0911769P

Siège social : 1, Avenue de l'Environnement, intersection de Soukra - Ariana, 2080, Ariana

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Riadh Oueslati avocat à Tunis, enregistré à la Recette des Finances, Avenue de la Gare à Tunis, le 23/01/2026, Quittance n°M005905, Enregistrement n°26200363, la société GOLDEN TRADE CORPORATION «GTC», a cédé à la société Shine Motos, S.A.R.L, ayant son siège social à l'avenue de Carthage n°72, 1001, Tunis, titulaire de l'identifiant unique 1743771C, la totalité du fonds de commerce de vente de motos et Scooters, motocycles, vélos, accessoires et pièces détachées exploité dans le local sis à l'intersection Ariana - Soukra en face de la GP 8, Ariana.

Les oppositions sur le paiement du prix de vente doivent être adressées à Me Bassem Kébir, huissier notaire, sis au n°53, Avenue Taieb Mhiri, 2080, Ariana et ce dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «La Presse» du 29/01/2026.

2026400309FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 23/12/2025 enregistré à la recette des finances de Sakia en date du 02/01/2026, quittance n°M000041, enregistrement n°26300001, Mr Taoufik Ben SALAH Ben Ali Khadhraoui la loué à Mme Nouha Bent Hedi Ben Ali Abidi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné Vente de volailles dans le local sis à Cité Nour Sakiet Sidi Youssef.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/01/2026.

2026R00220FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce «gérance libre» enregistré à la recette des finances Douz le 9 janvier 2026 numéro d'enregistrement 26300081 quittance numéro M0002206, la société Holiday Travel Tunisia Société Anonyme sise à l'Avenue Hedi Nouira Rond Point le Sultan 8050 Hammamet MF : 0022843H et IU : 0022843H a loué à la société Holiday de Gestion Touristique SARL en cours de constitution sise à C08 Marina Menzel C Bloc C îlot S3 Houmt Essouk Jerba la totalité du fonds de commerce du campement touristique Ain Essbat sis à aliouet essbat à Ksar Ghilaine Douz pour une durée de 03 ans renouvelables à partir du 24 décembre 2025 au 23 décembre 2028.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026R00233FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/9/2025, enregistré à la recette des finances de Korba le 01/10/2025 sous le n°25302273 quittance n°M065030 Mr Hamadi Dhifallah CIN n°01718414 a loué la totalité du fonds de commerce à Mr Wahbi Boudrioua CIN n°06372724 destiné pour boulangerie pain spéciale 5 ans renouvelables du 01/10/2025 sis à l'av rue Monastir Tazerka 8024 Korba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 29/01/2026 au journal la Presse.

2026R00251FCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance Libre"

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 02/01/2026, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 07/01/2026 sous n°26300039 Quittance N°M000988, Mr Hichem DAGDAGUI, titulaire de la CIN N°03998070 pour le compte de son frère Imed DAGDAGUI, titulaire de la CIN n°008652596 selon procuration en date du 17/10/2025 rédigée par les notaire Maître Abdelhamid MAMI et le Maître Thouraya FERCHICHI, a loué à Mme Aicha CHOURABI ép. Salah BEN ALI, titulaire de la CIN n°07564009, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente des produits alimentaires sis à l'Avenue Khlifa Karoui - Sahloul 4 - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels pour une durée 2 ans renouvelables à partir du 01/01/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00111FCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance Libre"

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 02/01/2026, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 07/01/2026 sous N°26300040 Quittance N°M000992, Mr Hichem DAGDAGUI, titulaire de la CIN N°03998070 pour le compte de son frère Imed DAGDAGUI, titulaire de la CIN n°008652596 selon procuration en date du 17/10/2025 rédigée par les notaire Maître Abdelhamid MAMI et le Maître Thouraua FERCHICHI, a loué à Mme Aicha CHOURABI ép. Salah BEN ALI, titulaire de la CIN n°07564009, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente de la viande blanche (volailles) et dérivées sous le nom commercial «Al Mazraa» sis à l'Avenue Khlifa Karoui - Sahloul 4- Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 2 ans renouvelables à partir du 01/01/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00112FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 01/01/2025 enregistré à la recette des finances de Sfax Abou Al-Qasim Chebbi le 16/12/2025 sous le n°25305955 reçu n°M114549, Latifa Smaoui veuve Hafeth Frikha C.I.N 05292756 a loué à Société HAFETH FRIKHA, société à responsabilité limitée, son identifiant unique Z1187574, en la personne de son

représentant légal Mohamed Oussama Frikha C.I.N 11061668 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente des produits des équipements électroménagers, du matériel électronique et audiovisuel, des téléphones portables et de leurs accessoires situé dans le magasin M5 immeuble olfa palace, au début de la route de Gremda Sfax.

Toute opposition éventuelle à la vente doit être déposée à l'adresse mentionnée ci-dessus dans les délais légaux vingt jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ainsi cet annonce a été publiée dans le bureau de Dar Assabah, journal le Temps, le 17/01/2026 sous le n°16781 page 10.

2026X00112FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 01/02/2025 enregistré à la direction financière de Sfax Abou Al-Qasim Chebbi le 16/12/2025 sous le n°25305957 reçu n°M114556, Latifa Smaoui veuf Hafeth Frikha C.N.I 05292756 a louée à Société HAFETH FRIKHA, société à responsabilité limité, son identifiant unique Zl187574, en la personne de son représentant légal Mohamed Oussama Frikha C.I.N 11061668 la totalité du fonds de commerce exploitée en tant que vente des produits des équipements électroménagers, du matériel électronique et audiovisuel, des téléphones portables et de leurs accessoires situé dans le magasin M4 immeuble alfa palace, au début de la route de Gremda Sfax

Toute opposition éventuelle à la vente doit être déposée à l'adresse mentionnée ci-dessus dans les délais légaux vingt jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ainsi cette annonce a été publiée dans le bureau de Dar Assabah, journal le Temps, le 17/01/2026 sous le n°16781 page 10.

2026X00113FCCC3

Résiliation d'un contrat de gérance libre d'un fonds de commerce

Madame Rahma Ben Monji Ben El Bachir Messaadi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11050476, informe que le contrat de gérance libre conclu avec Monsieur Yassine Ben Morched Ben Ahmed Fandri, titulaire de la carte d'identité nationale n°11104635, et portant sur la location du fonds de commerce consistant en un café sis à la route de Teniour, immeuble El Hajji, Sfax, a été résilié en vertu d'un écrit sous seing privé en date du 02 décembre 2025, enregistré à la recette des finances de la route de Tunis - Sfax le 12 décembre 2025 sous le n°25305126, reçu n°M125399.

2026X00123FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Affection

Au siège : 5 Bis Rue Hammarskjld ; Menzah5, Ariana 2091.

Objectifs :

- Construction à la formation d'une association matérielle et morale au bien être des orphelins et SDF Les personnes sans soutien et les personnes âgées.

- Promouvoir la tolérance et la solidarité entre les membres de la société

- Contribuer aux activités culturelles et récréatives.

- Lier les relations avec des associations similaires dans les objectifs à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie avec les relations diplomatiques de la Tunisie.

Les membres :

Présidente de l'association : Basma Becha

Trésorier : Hosni Aroussi

Secrétaire générale : Lilia el Korbi.

2026R00226APSF1

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence THE 22

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence THE 22, sise au Lotissement les Résidences, Ain Zaghouan, Tunis.

Suite à l'Assemblée Générale Constitutive du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence THE 22, sise au Lotissement les Résidences, Ain Zaghouan, Tunis, l'assemblée s'est tenue le 06/09/2025 et a été dûment actée dans le cadre de l'Assemblée Générale Constitutive.

Le Conseil Syndical des Copropriétaires a été élu comme suit :

- Mme Ines bent Mustapha Hmaier : Présidente.

- M. Khaled Ourab : Membre.

- Mme Najet Khalil : Membre.

2026R00232APSF1

Constitution d'un syndic de copropriétaires

En vertu du procès-verbal de création daté du 25/7/2025, enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 18/09/2025 sous le n°25805493, quittance n°M132339, un syndic est constitué de dénomination :

«Syndic de copropriété résidence le théâtre» Hammamet, domicilié à la résidence le théâtre, rez-de-chaussée bloc «B» ramification avenue des Nations Unies - Hammamet.

Et en vertu du procès-verbal daté du 7/12/2025, enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 26/12/2025 sous le n°25807894, quittance n°M175452 un achèvement de constitution du syndic a été réalisé par l'élection du bureau syndical et a abouti à l'élection des membres suivants :

- Mme Latifa Souai : Présidente du syndic

- M. Hatem Korbi : Trésorier.

2026R00250APSF1

Constitution d'un syndic des Copropriétaires Immeuble Victoria 1

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 23/01/2026 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 23/01/2026 sous n°26700476 Quittance n°10598 déposé à la municipalité de Hammam Sousse le 16/01/2026 sous n°187, il a été mentionné la création du syndic des Copropriétaires Immeuble VICTORIA 1, sis à la Rue Al Sabkha Route touristique - Hammam Sousse qui se compose de :

Président : Mr Mahmoud Bouaouina

Trésorière : Mme Aida Bouaouina.

2026S00105APSF1

Achèvement de constitution d'une association

Nom de l'association : Club vétérans Etoile Sportive d'El Jem

Objectifs : Encadrer les jeunes, les encourager et développer leurs capacités physiques et techniques

Le bureau directeur a été élu comme suit :

Président : Anouar Khalifa

Vice-président : Raouf El Haffiane

Secrétaire général : Mohamed Kachou

Trésorier : Chokri Ballil

Membre : Abdelaziz El Oussaif

Membre : Abderrazak El Khadhraoui

Siège social : Rue Mongi Bali - El Jemmel 5160.

2026S00108APSF1

Désignation du syndic de la «résidence MIMOUSAS»

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndic de la résidence MIMOUSAS en date du 15 novembre 2025 enregistré à la recette des finances Ariana en date du 17 novembre 2025 sous le numéro 25707063 et quittance n°M121504 il a été décidé de designer le comité du syndic comme suit : M. Hafedh El Haded président, Abedallah Kileni vice président, Ridha Hamdi secrétaire général, Marzouk Hosni secrétaire général adjoint Nayer Memi trésorier, Abed Elmlak Ben Nasser trésorier adjoint. La municipalité d'Ariana a donné son aval à cette nomination en date du 19 janvier 2026 sous le numéro 139.

2026400306APSF1

Homologation de résolutions

Changement du nom d'un groupement agricole

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 7 Janvier 2026 enregistré à la recette des finances El Guettar Gafsa sous le n°M000640 quittance n°26800012 il a décidé ce suit :

- Changer le nom du groupement «ETAMAYOUZ» en groupement agricole «ELBOUMRANIETTE».

2026R00236APSF2

Syndic des résidents de la résidence Wiem

Jardins d'El Aouina 2045 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 8/6/2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette - Tunis le 9/9/2025, sous le reçu n°M03403, enregistrement n°25707778, il a été décidé d'élire Monsieur Saleh Sagar en tant que président, au lieu de Mr Fahmi El Mzougui.

2026R00247APSF2

Election du Syndicat de la Résidence Narjis 1

Ain Zaghouan

Conformément au procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2025, à l'enregistrement auprès du Bureau des Finances le 19 décembre 2025 sous le numéro 25711333 et à la déclaration municipale du Secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'El Kram, il a été décidé d'élire Mme Alma Hafsi à la présidence du Syndicat, M. Chaker Bouguerra au poste de secrétaire général et M. Ahmed Abdelkafi à celui de trésorier. Ils sont dispensés du paiement des charges syndicales pour la durée de leur mandat.

2026400299APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'immeubles

Etude de Maître Slah Elbargaoui

Avocat à la cour

02 Rue Okba Ibn Nafaa Siliana

Matricule Fiscal : 403329/N

Saisissant et saisi :

Salem Ben Tahar Achour En Qualité de partie saisissante demeurant à la délégation de Kissra gouvernorat de Siliana qui a élu domicile à l'étude de leur avocat maître Slah El Bargaoui, 02 rue Okba Ibn Nafaa Siliana Gouvernorat de Siliana.

Héritiers de Salah Ben Tahar Achour sont : 1) sa femme Ennozha bent Elhedi Elmehrzi et ses fils 2) Fatma 3) Mohamed Ali 4) Sadok 5) Nedia 6) Meryem 7) Beker. En qualité de saisi en demeurant à la délégation de Kissra gouvernorat de Siliana.

L'Avocat poursuivant :

Maître Slah El Bargaoui avocat à la cour 02 rue Okba Ibn Nafaa Siliana Gouvernorat de Siliana.

Immeuble saisi :

La moitié d'un immeuble bâti exploité en tant que café, situé à Kessra délégation de Kessra gouvernorat de

Siliana et limité par : Au sud l'habitation de Salah Bougotaya, au nord la voie publique, à l'est un garage revenant à Salem Achour, à l'ouest un immeuble revenant aux héritiers de Tahar Achour.

L'immeuble est composé d'un seul étage avec deux pièces pour l'accueil des clients et un comptoir. Le toit est en béton, les murs sont en pierres et peints à l'eau, la structure est en béton, les portes sont en bois,

La superficie totale de l'immeuble est d'environ cent douze mètres carrés (112 mm).

La partie saisi a acquis la propriété de la moitié de l'immeuble par succession du défunt Salah ben Tahar Achour.

Mise à prix :

Quarante cinq mille trois cents soixante dinars (45.360,000).

L'adjudication :

Aura lieu le Mardi dix mars deux mille vingt six (10/3/2026) à partir de 9 heures au siège du tribunal de 1ère instance de Siliana.

La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi se fait tous les jours de 08 à 18 heures. Pour plus de renseignements, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026R00198VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000 dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

1/ Faouzi Ben Ameur ben Mefteh, caution hypothécaire, demeurant au 59 Zouagha Ennadhour Zaghouan.

2/ Asma Bent Abdelfateh Ben Mohamed Ben Salah, demeurant à Zouagha Ennadhour Zaghouan, mariée avec le débiteur suivant le régime de communauté des biens et approbatrice de l'hypothèque.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°79R398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises de 16000 m² revenant au caution hypothécaire dans la propriété objet du titre foncier n°4399 Sousse d'une superficie globale de 428902 m² sise à grimit délégation d'Enfidha, gouvernorat de sousse.

Mise à prix globale : la mise à prix de la totalité des parts indivises est fixée à la somme de cinquante six mille dinars, (56.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 02/3/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 située à Sahloul.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 située à Sahloul pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S00109VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B 187881996, RNE 0000110F;

Partie saisie : Hamrouni Lotfi, titulaire de la CIN n°08154721, Propriétaire d'une pizzeria, demeurant à route de l'aéroport km4 chez restaurant LOTFI Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité d'un terrain rectangulaire, clôturé de tous les côtés, sur lequel est construit au niveau des limites Est et ouest un bâtiment de 2 étages, situé sur la route de l'aéroport (AGAREB), km 8,5, cité Al-Wafa à coté de la mosquée «Essalem» Sfax, à droite en direction du centre ville, et à environ 2km de la route principale dans une région résidentielle.

Sa superficie : 225 m² et mesurant du sud vers le nord des 2 cotés Est et ouest 22.50m et de l'Est vers l'ouest des 2 cotés sud et nord 10 m.

Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée entièrement construit et équipé et d'un étage supérieur en cours d'achèvement, bâti au niveau des frontières Est et ouest séparant les voisins, sans laisser de distance de retrait.

LE rez-de-chaussée : Sa superficie couverte est de 115 m², il comprend un salon, un hall menant à une pièce donnant sur le coté sud, deux chambres ouvrant sur l'ouest, une salle de bain et une cuisine donnant sur le sud munie d'une 2ème porte ouvrant sur un terrasse.

Son plafond est en hourdis et en béton armé, ses murs extérieurs sont construits avec briques de 12, ses cloisons intérieures sont construites avec briques ordinaires, et il est entièrement enduit et peint de l'intérieur et de l'extérieur. Tout son sol est carrelé, à l'exception du sol de la cuisine et de la salle de bain qui sont recouverts de carreaux de céramique.

Les murs de la cuisine et de la salle de douche sont recouverts de porcelaine peinte. La cuisine est équipée de tables en marbre avec des armoires en bois de qualité normale. Les équipements sanitaires, sont également de qualité normale.

Les portes et les fenêtres sont en bois ordinaire et les fenêtres ne sont pas équipées de fer de protection.

Le rez-de-chaussée est équipé d'électricité et d'eau potable.

L'Etage supérieur : il est en cours de construction, sa superficie est de 115 m², il est accessible à travers des escaliers ouverts construits sur le coin sud Est de la propriété.

Son toit est en ourdis et en béton armé. Ses murs extérieurs sont en briques. 12 Certaines cloisons intérieures sont construites de briques, tandis que d'autres ne le sont pas encore. Les murs de la cuisine sont en plâtre et elle est non encore entièrement construite et équipée.

La totalité du terrain est limité du sud par une rue goudronnée d'où il est accessible, de l'Est par Cherni Chokri, du nord par une impasse d'où l'entrée aussi et de l'ouest par El makki

La mise à prix : 72.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 4/3/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00124VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Parties saisies : 1) Elloumi Aymen, titulaire de la CIN n°05381006, gérant de société, domicilié à l'avenue Mokhtar Ziadi n°65 Sakiet Ezzit Sfax en sa qualité de débiteur principal et héritier de la caution réelle - 2) Le reste des héritiers du feu Nissaf Gouiaa qui sont : *) Abderrazzak Ben Taher Elloumi, titulaire de la CIN n°1077172, réparateur de téléviseurs, domicilié à l'avenue Mokhtar Ziadi n° 65 Sakiet Ezzit Sfax **) Elloumi Anis, titulaire de la CIN 05354928, ouvrier, domicilié à l'avenue Mokhtar Ziadi n°65 sakiet ezzit Sfax ***) Elloumi Slim, ouvrier, domicilié à l'avenue Mokhtar Ziadi n°65 sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé sur la route de Tunis, Km 6, rue Al-Mukhtar Al-Ziyadi, n°65, Sfax, clôturé de tous côtés, d'une superficie totale d'environ 170 m², sur lequel un bâtiment de deux étages a été édifié dont les détails sont les suivants :

Le rez-de-chaussée, d'une superficie de 117 m² ; comprend :

* Une porte principale à deux vantaux donnant accès à la propriété entourée par des galeries sur trois côtés : nord, Est et sud. Cette porte sert d'entrée commune aux deux étages. *Une petite porte en fer, à l'Est, ouvre sur le couloir Est et mène à l'étage. une seconde porte, au sud, ouvre sur l'étage inférieur, et une autre porte également ouverte sur le bâtiment inférieur, mène directement à :

- Une cuisine équipée d'un évier à deux bacs et de placards pour la vaisselle.

- Un débarras.

- Une salle de bains aux murs en faïence et au sol en parquet.

- Un séjour.

- Un petit couloir.

- Deux chambres.

L'étage supérieur, d'une superficie de 140 m² ; comprend :

- Une petite porte en fer orientée à l'Est donnant sur le couloir et mène à un escalier couvert, en béton.

- La porte supérieure, en bois brut, ouvre sur un couloir où se trouve à droite un petit balcon avec une porte en bois et à gauche se trouve un couloir, suivi d'un petit espace avec placards.

- Une salle de bain avec lavabo, toilettes et cabine de douche. Ses murs sont partiellement recouverts de faïence brute.

- Une cuisine équipée de placards en bois et menue d'une fenêtre ouvrant sur l'Est. Ses murs sont partiellement recouverts de faïences.

- Une chambre avec une fenêtre orientée à l'Est.

- Un salon avec une porte donnant sur un petit balcon orienté au sud.

- Un grand balcon orienté à l'ouest avec un sol en ciment et une petite pièce servant de rangement aux meubles et autres objets. Son plafond est en plaques de métal (zinc) et son sol en ciment.

La propriété est limitée du sud et de l'ouest par Mahmoud Al-Maalej, de l'Est par Ben Omar, et du nord par une entrée d'où elle est accessible.

La mise à prix : 165.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 9/3/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00125VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Parties saisies : 1) Thamer Ben Rafik Kammoun, titulaire de la C I N n°08897167, magasinier, domicilié à la route de Saltnia, Km 5, cité Al-Baraka, Sfax en sa qualité d' d'emprunteur et copropriétaire - 2) Rafik Ben Abdessalam Kammoun, titulaire de la C I N n°01261914, ouvrier journalier, domicilié à la route de Saltnia, Km 5, cité Al-Baraka, Sfax - en sa qualité de caution hypothécaire solidaire et copropriétaire 3) Laila bent Al- Tayeb Rekik, épouse de Rafik Kammoun, titulaire de la C I N n°01333408, femme au foyer, domiciliée à la route de Saltnia, Km 5, cité Al-Baraka, Sfax- en sa qualité de caution hypothécaire solidaire et copropriétaire.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°23027 Sfax dénommé «El Baraka91», d'une superficie totale de 72 m², situé à Sfax route de Sidi Mansour km5 et précisément dans une rue dérivant du côté sud de la route susmentionnée, à environ 500 m de celle-ci, dans un quartier résidentiel. Il se compose d'un terrain sur lequel a été construit un immeuble R+2 de trois étages, avec façade sud, et dont l'entrée donne sur une rue de 6 m de largeur. Ses détails sont les suivants :

Le rez-de-chaussée, d'une surface couverte de 60 m², comprend un hall d'entrée, un couloir, deux pièces, une cuisine avec placards intégrés et suspendus, une porte ouvrant sur un espace de ventilation et une salle de bain entièrement équipée. Dans l'angle sud Est, est bâti un escalier qui mène aux deux étages supérieurs.

Le premier étage : d'une surface couverte de 60 m², comprend un salon, une pièce, une cuisine avec placards intégrés et une salle de bain entièrement équipée.

Le deuxième étage : d'une surface couverte de 40 m², comprend un couloir avec une porte ouvrant sur le toit du coté nord, une pièce avec une fenêtre orientée vers le sud, une suite parentale avec une pièce et une salle de bain équipée, et un couloir avec un placard mural. L'ensemble du sol est carrelé, à l'exception de la cuisine et des salles de bains qui sont en parterres. Le plafond est en béton armé, d'une hauteur de 2,80 m pour le rez-de-chaussée et le premier étage, et de 2,45 m pour le deuxième étage.

La propriété dispose de l'eau potable et de l'électricité, et le bâtiment est en bon état.

La mise à prix : 145.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 9/3/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00126VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de 40 %

Créancier poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" société anonyme, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, ayant siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis en la personne de son représentant légal à sa direction régionale sise à l'avenue de la Liberté Sfax en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Malek ben Mohamed ben Arab, titulaire de la Carte d'identité Nationale n°08801642, employé dans une société d'électricité, demeurant à la route Mahdia Km 02, rue 5063 n°04-3002 Sfax en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, rue Salem Harzallah, Immeuble Attijari Bank Sfax, MF 000PA630347/G.

Description de l'immeuble saisi : La totalité d'un immeuble constitué d'un lot de terrain médian situé au sud, comportant des bases de colonnes en Béton, représentant une portion de la parcelle n°519 secteur Bderna, Zone I, sis à la Route El-Saltania Km 11, chemin rural Haj Hmida secteur Bderna, Sakiet Eddaïer, Sfax.

Il est d'une superficie est de 555,90 m² mesurant du nord vers le sud des deux cotés est et ouest 21,80 m et de l'est vers l'ouest du coté sud 25 m et du coté nord 26 m, limité du sud par un passage de 8 m d'où son entrée, de l'est par Mourad Salhi, du nord par Héritiers ben Amor, et de l'ouest par Dammak.

La mise à prix : Cinquante mille trente et un dinars (50.031,000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais de justices qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 23/02/2026 à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboul Kacem Chebbi Sfax à partir de 9h.

La visite de l'immeuble saisi : Elle peut se faire tous les jours aux heures du travail.

2026X00128VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Créancier saisissant :

Qatar National Bank-Tunisia (ex. Tunisian Quatari Bank TQB), Société

anonyme; dont le siège social est à Tunis, centre urbain nord, rue cité des sciences BP320 - 1080 TUNIS CEDEX, identifiant unique et matricule fiscal n°014247W/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Debiteur saisi :

1- La société Sfax emballage SARL, titulaire de l'identifiant national unique n°1370711R, dont le siège social est sis à la Route de Tunis, Km 9, Sakiet Ezzit, 3021 Sfax, (débitrice principale).

2- Hatem Ben Ali Chtourou, gérant de société, titulaire de la carte d'identité nationale n°05279132, demeurant au 8, rue El Jerid, Sakiet Ezzit, Sfax, et ayant élu domicile pour les besoins de la procédure au cabinet de son avocat, Maître Mounem Hentati, sis au 12, rue Salem Harzallah, 3000 Sfax, (garant réel).

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°92827 Sfax, dénommé "Dar Aziz", situé à la Route de Tunis, Km 10, Sfax, selon les indications du titre foncier, et à Km 9 selon le rapport de l'expert Mohamed Oualha, plus précisément dans une rue se détachant du côté Est de la route de Tunis, à environ 600 mètres de celle-ci, dans une zone à caractère résidentiel.

Il est délimité au sud par Ahmed Chtourou à l'est par une voie publique, à l'ouest par Adnane Chtourou, au nord par une entrée privée appartenant à Adnane Chtourou.

Sa superficie est de 871 m². Il consiste en une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée une villa, ainsi qu'un garage sis à l'angle sud-ouest.

Le terrain :

D'une superficie de 871 m², il dispose d'une entrée à l'est donnant sur une rue, munie d'un portail métallique à deux vantaux et d'une porte secondaire, il est clôturé sur l'ensemble de ses limites, enduit et peint. Une villa est édifiée en son centre, accessible par une allée carrelée, et un garage est implanté à l'angle nord-ouest.

La villa :

D'une superficie couverte de 180 m², elle présente une entrée orientée à l'est. Les sols sont revêtus de carreaux en grès marbré, les murs sont enduits et peints, et la toiture est en béton armé. Elle comprend une véranda sud-est et une véranda ouest, deux halls centraux, un salon, un séjour, deux chambres, une cuisine, des toilettes, un couloir avec placard mural et une salle de bain.

Le garage :

D'une superficie couverte de 34 m², édifié à l'angle sud-ouest, il est doté de deux portes, l'une ouvrant au sud et l'autre à l'est sur le reste du terrain. Le sol est carrelé, les murs sont enduits et peints, et la toiture est en béton armé. Il comprend un coin cuisine et un placard mural, il est précédé, côté sud, d'une véranda et d'une terrasse aménagée d'un coin barbecue et d'un "Majel" pour la récupération des eaux.

L'immeuble est raccordé aux réseaux d'électricité et d'eau potable et sa construction est en bon état d'entretien.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à quatre cent vingt cinq mille dinars (425.000,000 D), conformément à l'évaluation établie par l'expert Mohamed Oualha, à laquelle s'ajoutent les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges : Hypothèques :

- Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 230 mille dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 74.360.500 dinars outre les intérêts.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi neuf Mars deux mille vingt six (9/3/2026) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à l'Avenue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2026X00129VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de la mise à prix de 40%

Maître Ayari Samir

Avocat près la cour de cassation

38 Avenue bab benat Tunis

Tél : 98.622.638

Matricule fiscal : 0981852W

Poursuivant : Mohamed Mouldi Magtouf ayant son siège rue el Idrissi n°8 cité el Fateh Khaznadar Bardo Tunis.

Partie saisie : Hamda - Hamid et Leïla fils Hassen ben Hssine el Ferjani demeurant Hamam Jebli Hamem Gzez Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Samir Ayari Avocat près la cour de cassation 38 Avenue bab benat Tunis.

Désignation du bien à vendre :

Toute la propriété, qui est une pièce de terrain de forme polygonale, la pièce numéro 2, objet du dessin

immobilier, numéro 588563 Nabeul, et l'arpenteur fait 822 mètres carrés, situé à Hammem al-jabali, Hammam al-Ghazaz, Kelibia, Nabeul, qui comprend des installations construites comprenant 2 maisons qui ont une entrée commune clôturer. Le premier est une résidence de 52 Mètres carrés comprend un studio, une chambre, une cuisine et un salon, et le second est une superficie de 73 mètres carrés, il se compose d'une chambre, une cuisine et un salon au milieu. Dans les deux maisons se trouve un espace couvert, utilisant un jardin et une écurie en forme de cabane, un espace couvert comme abri pour les moutons.

Mise à prix : (101.654.400) après la réduction de la mise à prix de 40% outre les frais de poursuites judiciaires

Date et lieu de la vente : Lundi 02/3/2026 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9h du matin.

La visite du lieu : toute la journée, pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposés au greffe du tribunal.

Observation : Toute personnes voulons participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026400276VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le n°M00221 demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société Afrique Acier inscrite au registre national des entreprises sous le n°1223660C - demeurant à la route de Morneg km 7.2 Ben Arous.

-Anouar Alathbachi titulaire de la CIN n°01515402 sis au 07 rue Almada Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : *La totalité du titre foncier n°86475 Tunis d'une superficie de 69 m² représentant la parcelle 84 du plan de lotissement du titre foncier 79129 Tunis avec les parties communes et indivises égales à 405/17911 du titre 79129 Tunis constituant le rez-de-chaussée d'un duplex n°4 de la résidence "LILAS" sise aux Berges du Lac Nord de Tunis, composée d'un séjour qui ouvre sur une surface de 52 m² une chambre à coucher, cuisine ouverte avec un petit débarras, salle de bain et des escaliers qui mène au 1er étage du duplex objet du titre foncier 86486 Tunis d'une superficie de 62 m² représentant la parcelle 96 du plan de lotissement du titre foncier 79129 Tunis avec les parties communes et indivises égales à 364/17911 du titre 79129 Tunis, composé d'un hall, 3 chambres dont l'une avec terrasse, 2 salles de bains. Le duplex est équipé d'eau potable, d'électricité, Onas, téléphone et internet ...,

Tout le parterre du duplex est en bois luxueux, les salles de Bains en céramique de haute qualité, les accessoires sanitaires sont de 1er choix et de marques connues, les murs en double cloisons avec isolations, la cuisine est équipée, les fenêtres en aluminium et volets roulants, les portes en bois noble avec chauffage et climatisation central, les faux plafonds avec spots lumineuses.

L'immeuble ou se situe le duplex est moderne en très bon état avec des espaces vertes bien aménagées, dans un quartier chic au Lac - Tunis à proximité de quelques espaces commerciaux et composé d'un sous sol pour parking, un rez-de-chaussée et 3 étages.

Les charges :

Saisie immobilière au profit d'Amen Bank sur la totalité des deux titres.

Mise à prix : la mise à prix du titre foncier 86475 Tunis est fixée à trois cent soixante quatre mille huit cent quatre vingt dinars 349 millimes (364.880 D.349).

La mise à prix du titre foncier 86486 Tunis est fixée trois cent vingt sept mille huit cent soixante trois dinars 502 millimes (327.863 D502).

La mise à prix globale des deux titres fonciers qui constitue une seule unité en duplex est fixée à six cent quatre vingt douze mille sept cent quarante trois dinars 851 millimes (692.743D851).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 03/03/2026 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant

2026400288VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Etude Maître Mohamed REKIK

Avocat à la cour de cassation

Poursuivant : Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est au 32 Rue Hedi Karray

Tunis inscrite au registre national des entreprises sous le n°0013026E son domicile élu concernant au bureau de son avocat Maître Mohamed REKIK.

Partie saisie : Mr Nabil Ben Abdelkarim Ben Ayed Ghanem, titulaire de la C.I.N n°08711213, ayant son domicile à Cité Ennasr Résidence Mourad Zitouni Mahras Sfax - et à l'appartement B 5 cité Star Bloc Menzah 5 Ariana - et à L'appartement n° K6.2 au 6ème étage de bloc K de la résidence Azurde L'Aouina sur l'avenue Mongi Slim, la route reliant l'Aouina à Dar Fadhal La Soukra (en sa qualité de caution personnelle solidaire et hypothécaire) de La société Tunimed, Identifiant Unique n°1199749T son siège social est à l'avenue Habib Bourguiba Markez Sallami Sfax (en sa qualité de débitrice principale).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed REKIK 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723 999. M F : 0760056W

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble, objet du titre foncier n°180971 Tunis dénommé "Azurde 492" d'une superficie de 73 m²; Il s'agit d'un appartement situé au 6ème étage de la résidence Azurde L'Aouina sur l'avenue Mongi Slim, la route reliant l'Aouina à Dar Fadhal La Soukra. L'immeuble constitue la parcelle n°492 du titre foncier n°20916 Ariana d'une superficie de 73 m² et les parts indivises de 184/10000 constituant sa part dans les parties communes restantes à l'immeuble dénommé "El Hadef" objet du titre foncier n°20916 Ariana.

Il s'agit de l'appartement n° K6.2 au 6ème étage de bloc K de la résidence Azurde. Il se compose d'un salon et salle à manger, deux chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain, une salle d'eau, un séchoir et un balcon.

Mise à prix : 137.794, 800 DT après réduction de 40% majoré de 5.624,154 d à titre de frais de procédure.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 3/3/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation, des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier des charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis où il est déposé un exemplaire.

2026400292VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Nabil Belhadj, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 45, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Le Colisée, Tunis. Identifiant fiscal : C186711.

Demandeur de la vente : Monsieur Maher Ben Kheireddine Ben Chadhly Habboubi, ayant élu domicile au cabinet de son avocat, Maître Nabil Belhaj (adresse susmentionnée, 3ème étage).

Parties saisies (Défendeurs) :

1. M. El Hédi Ben Mohamed Ben Sassi Ayad, résident au 06, rue Chedly Zouiten, La Marsa.

2. M. Mohamed Moncef Ben Sassi Ayad, résident au 08, rue des Archéologues (Al Atharyine), La Marsa, Tunis.

3. M. Taoufik Ben Moncef Ben Sassi Ayad, résident au 08, rue des Archéologues, La Marsa, Tunis.

4. M. Moez Ben Moncef Ben Sassi Ayad, résident au 08, rue des Archéologues, La Marsa, Tunis.

5. Mme Kenza Bent Moncef Ben Sassi Ayad, résident au 06, rue Chedly Zouiten, La Marsa.

Titre exécutoire : Jugement civil de partage n°10074 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 18/12/2019, confirmé par l'arrêt d'appel n°61067 du 28/4/2023, et par l'arrêt de cassation n°2024/67376 du 11/11/2024, ayant conclu à l'impossibilité du partage en nature de l'immeuble et ordonné sa vente aux enchères publiques en un seul lot.

Description de l'immeuble objet de la vente :

Immeuble nommé "Fourizia", faisant l'objet du titre foncier n°71955 Tunis, situé au 06, rue Chedly Zouiten, La Marsa, Tunis d'une superficie de 400 m², composé d'un terrain rectangulaire sur lequel est bâtie une villa comprenant :

- Rez-de-jardin : Un dépôt à droite de l'entrée (32 m²), une chambre à gauche (37 m²) et une buanderie (7 m²).

- Rez-de-chaussée : Un appartement de 106 m² (salon, salle à manger, 2 chambres, WC, douche, cuisine avec accès au patio) ; un second appartement de 77 m² (2 chambres, salon, salle à manger, WC, cuisine, cour, salle d'eau) ; et un studio de 38 m² avec entrée indépendante à l'arrière ou via l'appartement n°7 (2 chambres, salle d'eau, dégagement avec dépôt de 13 m² et escalier menant à la porte arrière).

- Toit Terrasse : Un studio de 55 m² (3 chambres, cuisine, salle d'eau, buanderie) et des parties communes au premier étage.

Prix de mise à prix : Fixé à 1 932 969,600 Dinars Tunisiens (Un million neuf cent trente-deux mille neuf cent soixante-neuf dinars et 600 millimes), selon l'expertise judiciaire réalisée par M. Hassen Bouguerra (affaire n°10074), mise à jour suivant l'ordonnance sur requête n°61008 du 20/01/2025. S'ajouteront à ce montant les frais qui seront taxés par le Tribunal le jour de l'audience, incluant les frais d'expertise et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de l'adjudication : L'audience de vente aura lieu à la chambre des ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis 1 (Palais de Justice, Boulevard

Bab Bnet, Tunis), le mardi 24 février 2026 à 09h00 du matin et heures suivantes, dans le cadre de l'affaire n°8582.

Conditions de visite : L'immeuble peut être visité de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Conditions de participation :

1. La participation ne peut se faire que par le biais d'un avocat.

2. Consignation du tiers (1/3) du prix de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié.

3. Pour les étrangers : La participation est conditionnée par l'obtention préalable d'une autorisation du Gouverneur de Tunis.

Consultation du cahier des charges : Le cahier des charges peut être consulté auprès du greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis 1 (Chambre des ventes) ou au cabinet de Maître Nabil Belhadj.

2026400294VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Adjudication Immobilière)

Il sera procédé le Lundi vingt trois février l'an deux mille vingt six à neuf heures et suivantes (23/02/2026) par devant la chambre des criées près du Tribunal de première instance de Grombalia, au Palais de justice Avenue Habib Bourguiba Grombalia, une vente ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

1. Avocat en charge de la procédure :

Me Nabil Belhadj, avocat près la cour de cassation, ayant son cabinet situé au 45, avenue Habib Bourguiba, immeuble Colisée, Tunis, identifiant fiscal C186711.

2. Demandeur de la vente aux enchères :

Banque Zitouna, représentée par son représentant légal, société anonyme inscrite au registre du commerce sous le numéro 24162142009B, ayant son siège social au 02, avenue de la Qualité de Vie, La Goulette, Tunis, et domiciliée pour notification au cabinet de son avocat, Me Nabil Belhadj, situé au 45, avenue Habib Bourguiba, 3ème étage, immeuble Colisée, Tunis, identifiant fiscal C186711.

3. Partie mise en cause :

Parties saisies (Débiteurs) : 1. Monsieur Imed ben Abderrahmane Arfaoui, résident au 16 Rue Mohamed Touibi Cité Ettahrir Tunis

2. Madame Latifa bint Hassan Fedawi sise à la Rue des raisins Douar Hicher la Manouba (en sa qualité d'épouse et bénéficiant du régime de la communauté de biens).

2. Titre Exécutoire :

Hypothèque de premier rang sur l'intégralité de l'immeuble nommé «El Hadatha» objet du titre foncier n°566338 Nabeul dont la superficie est de 483 m² divisé en 483 parts. (Lotissement n°81616) situé à Soliman, gouvernorat de Nabeul, une ordonnance d'injonction de payer référenciée sous le n°29179 en date du 8/10/2020, inclut une montant de 50.342.dt341, 722.dt460 pour frais de mise en demeure et 300 dt pour Honoraire d'avocat. L'ordonnance a été confirmée par l'arrêt de la Cour d'Appel de Tunis n°63779 du 25/11/2021 devenu définitif pour non pourvoi en cassation, soit un montant principal hors intérêt réclamé de 51 864,801 Dinars.

3. Désignation de l'Immeuble mis en vente :

- Nom de l'immeuble : "El Hadatha" (Titre Foncier n° 566338 Nabeul).

Emplacement : Soliman, Gouvernorat de Nabeul (Lotissement n° 81616).

- Superficie : 483 mètres carrés.

- Description : Terrain aménagé (réseaux d'eau potable, éclairage public, électricité et voirie). Des travaux de construction ont débuté, comprenant les fondations, les longrines, les poteaux en béton armé et les voiles en béton armé.

4. Mise à prix :

La mise à prix est fixée à deux cent soixante quinze mille dinars (275 000,000 DT), conformément à l'expertise ordonnée par la justice et rédigée par l'expert M. Mohamed Choura en date du 01/8/2024, en vertu de l'ordonnance sur requête n°74749 rendue par le Tribunal de Première Instance de Grombalia le 15/01/2024. Cette expertise constitue la mise à jour du rapport initial du même expert daté du 01/4/2022 (ordonnance n°57245 du 09/02/2021).

S'ajouteront à ce montant les frais de justice, les honoraires d'expertise et les honoraires d'avocat qui seront taxés par le Tribunal le jour de l'audience.

5. Date et lieu de l'Adjudication :

- Date : Le lundi 23 février 2026 à 9h00 du matin sous le N° de dépôt 597

- Lieu : Palais de Justice, Avenue Habib Bourguiba, Grombalia (Chambre des ventes immobilières près le Tribunal de Première Instance de Grombalia).

6. Consultation du cahier des charges : Disponible au greffe des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Grombalia et au cabinet de Me Nabil Belhadj.

7. Conditions d'inspection du bien :

L'inspection du bien est possible de 9h à 12h et de 15h à 18h.

6. Conditions de participation et de visite :

- Participation : La participation à l'enchère ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat, avec le dépôt du tiers de la mise à prix (en espèces ou par chèque certifié).

- Les Etrangers : Les étrangers ne peuvent participer à l'enchère qu'après l'obtention d'une autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de Nabeul.

Visite : L'immeuble peut être visité pendant les horaires administratifs (de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00).

Cahier des charges : Le cahier des charges peut être consulté au greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou au cabinet de Maître Nabil Belhadj à Tunis.

2026400295VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien non immatriculé

Vente d'un bien non enregistré conformément

Aux procédures de saisie des immeubles et leur vente

Maître Zoghlami Monia Ben Abdelmalek

Avocat à la cour de cassation,

95, Avenue de Londre, Tunis

Tél : 98935166

M.F : 1060610/M

Partie poursuivante : Les héritiers de Mohammad Chaouachi sont sa veuve, Noura bnt el Hédi bn el haj Mahmoud el Andolsi, et ses deux filles adultes, olfa et Wafa Chaouachi.

Partie poursuivie : Omar bn Ali Chaouachi et Saliha bnt Ali Chaouachi.

L'Avocat poursuivant : Maître Monia Zoghlami Ben Abdelmalek, avocate à la cour de cassation, dont le cabinet sis au deuxième étage, à droite, de l'immeuble n°95 Avenue de Londre, Tunis.

Propriété à vendre : Emplacement : situé dans le village de Slooukiya, dans la région de Testour, dans la province de Beja, elle est connue sous le nom de Dar «Abdallah Chaouachi». Il est bordé au nord par la maison de Mohamed Hussein Andolsi, à l'est par la maison de Youssef Ben Ammar Andolsi, au sud par la maison d'Ibrahim Ben Ammar Al-Andalusi et la boutique de Omar Chaouachi, en face de celle d'Omar Ben Ali Chaouachi, et à l'ouest par la maison de Ibn Othman, où s'ouvre sa porte. Il s'agit d'un bien immobilier non enregistré. Les héritiers de leur ancêtre Mohammed Chaouachi en représentent la moitié, conformément à un acte équitable rédigé par huissier Notaire Al-Hussein Al-Toukabri et son assistant le 8/7/1986.

La propriété se compose d'une résidence mitoyenne. Il présente un caractère résidentiel et commercial comme décrit ci-dessous :

Ancienne maison composée d'un salon, de trois chambres, d'une salle de bain, d'une cuisine et d'une superficie de 100 m². Elle est adjacente à l'est à une pièce inachevée et à un jardin d'une superficie de 9 m². A l'ouest, elle dispose d'une cour non couverte et d'un escalier menant au hall d'entrée sur la route principale, qui comprend des toilettes d'une superficie de 5 m², puis un escalier menant au toit de l'ancienne maison d'un côté, et de l'autre côté un escalier menant au premier étage où se trouvent un salon d'une superficie de 34 m² et une terrasse couverte d'une superficie de 50 m², ainsi qu'un palier avant l'escalier d'une superficie de 4 m², ce qui donne une superficie couverte totale de 198 m². Le tout est construit sur un terrain d'une superficie d'environ 367 m. Il est équipé en eau, en électricité et en assainissement.

Mise à prix : le nouveau prix est de soixante mille trois cent douze dinars 600 millimes (60.312.600) après diminution de 40 %, plus les frais judiciaire calculées par le tribunal de trois mille sept cent soixante dix huit dinars 845 millimes (3.778.845d), hors frais de justice supplémentaires qui seront déterminés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Béja situé à la rue Habib Bourguiba, Béja le jeudi 26 février 2026 (26/02/2026), à 9h du matin.

On peur visiter : La maison est le sujet de la vente tous les jours à 10h du matin à 17 h le soir.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

Il a été publié dans les quotidiens «Al-Sahafa» et «La Presse» le 31/01/2026.

2026400300VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mbarki Nejib

Huissier de justice

Av Taher Ben Ammar N°05 Bis Manar II - 2092 Tunis

98468988-71886216

MF : 1036583M

Mbarki.nejib.huissier.justice@gmail.com

Poursuivant : Madame Soumaya Gamdou désignée comme domicile de notification au bureau de Maître Zeina Maalaoui sis au boulevard Habib Echatti Résidence El Yasamine El Manar 1 Tunis.

Partie saisie : Monsieur Trabelsi Nejib domicilié au Boulevard Habib Bourguiba El Mornaguia Manouba.

Titre exécutoire : en vertu d'une grosse de jugement commercial rendu par la cour d'appel de Tunis sous le n°1057 daté le 28/02/2025 signifié par l'exploit de l'huissier de justice MBARKI NEJIB en date du 8/8/2025 PV n°8140/00.

Fonds de commerce exposé à la vente :

Nom et le prénom Trabelsi Nejib Nom commercial Maison du Développement Agricole Identifiant unique 0870515p

Activité principale Vente de produits agricoles et industriels

Adresse activité Boulevard Habib Bourguiba El Mornaguia Manouba.

Avec ses éléments corporels et incorporels.

Mise à prix (27674.200) vingt sept mille six cent soixante quatorze dinars et deux cents millimes.

Date et lieux de la vente 26/02/2026 à 12H00 au siège du fonds de commerce sis au Boulevard Habib Bourguiba El Mornaguia Manouba.

Observation du cahier des charges contacter l'huissier de justice.

2026400301VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet de Maître Tarek Sghaier

Avocat auprès de la cour de cassation

Avenue de la République, Immeuble Jebnoun - Hammamet

Tél. : 54463 700 - 53 284 544

Créancier saisissant :

Madame Fodha bint El Turki Ouassifia, agissant en son nom

personnel et en qualité de représentante légale de ses enfants mineurs Israa et Youssef Barhoumi, demeurant à Kairouan, élisant domicile pour les besoins de la présente au cabinet de son avocat Maître Tarek Sghaier, sis à l'Avenue de la République, Immeuble Jebnoun, Hammamet.

Débiteur saisi :

Monsieur Monji Ben Omar Barhoumi, élisant domicile au cabinet de Maître Yosra El Barraq, avocate, sis à la Rue 2 Mars 1934, 2ème étage, Kairouan, et domicilié à El Kharroub - Menara Hammamet.

Avocat poursuivant :

Maître Tarek Sghaier, avocat, dont le cabinet est sis à l'Avenue de la République, Immeuble Jebnoun, Hammamet.

Immeuble objet de la saisie :

Toutes les quotes-parts indivises appartenant au débiteur saisi Monji Barhoumi dans l'immeuble dénommé «Amna 215», objet du titre foncier n°601840 Nabeul, situé à la Macheikht Bir Bouragba, Délégation de Hammamet, Gouvernorat de Nabeul.

Il s'agit d'un terrain de forme rectangulaire, d'une superficie de 145 m², sur lequel est édifiée une habitation d'une superficie couverte d'environ 92 m², accessible par une véranda frontale couverte d'environ 10 m², le tout entouré d'une clôture d'une hauteur approximative de 2 m. L'immeuble comprend également une cour avant non couverte précédant l'habitation, comportant une citerne d'eau souterraine d'une superficie d'environ 12 m², équipée d'un moteur.

Ledit immeuble est grevé d'une hypothèque conventionnelle au profit de la Banque Commerciale de Tunisie, d'un montant de 10000,000 dinars, inscrite au registre des dépôts, volume 4/09 Nabeul, sous le numéro 562, en date du 05/02/2009.

Mise à prix :

La mise à prix de la vente est fixée à la somme de 118 450,000 dinars.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble objet de la présente saisie aura lieu devant la Chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia, le lundi 02 mars 2026, à 09h00 du matin et heures suivantes, au siège du Tribunal de Première Instance de Grombalia, sis au Palais de Justice de Grombalia.

Toute personne désirant visiter l'immeuble peut le faire tous les jours de la semaine, de jour.

Pour la consultation du cahier des charges, il y a lieu de s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Tout enchérisseur devra consigner au moins le tiers de la mise à prix à la Caisse des Dépôts et Consignations, ou produire un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce avant la séance. Les enchères ne sont recevables que par le ministère d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'enchère devront produire l'autorisation requise délivrée par l'autorité compétente.

2026400308VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'Administrateur judiciaire

Société «Ezzahr Primary School EPS»

R.N.E : 1771645E

Siège social : 01 Rue le marché cité Hedi Nouira Bori Louzir Ariana 2073

En vertu du jugement en référé numéro 65656 daté du 26/12/2025 émis par le tribunal de première instance d'Ariana, il a été décidé la nomination de maître Sghaier Najeh administrateur judiciaire pour la société Ezzahr Primary School, sous la tutelle de son excellence la juge Madame Syrine Djerbi, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains d'administrateur judiciaire sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 14 rue Ali Bach Hamba 1er étage - Tunis. Tél (28144883-99883007).

2026R00242VEPA2

Vente d'un bien immobilier des associés

Société TAHA VOYAGES Bouhjar Monastir

L'administrateur Judiciaire de la Société TAHA VOYAGES informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant au associer à la société TAHA VOYAGES situé à Bouhjar Monatir

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Soixante Mille Dinars (60 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 28/02/2026

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 400 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7.

Tél : 73203045 - 99 092 550

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00119VEPA2

Faillite

SOCIETE CHAHRAZED

DE PROMOTION IMMOBILIERE

Adresse : route de Soukra km 0.5 Sfax

Matricule Unique N° : 0951859M

Le tribunal de première instance Sfax2 a statué en première instance en constatant l'impossibilité de sauver la société «Shahrazad pour la Promotion Immobilière», dont l'identifiant unique au Registre National des Entreprises est 0951859

M, et a prononcé en conséquence sa faillite, la considérant en cessation de paiements à compter du 19 avril 2021.

Elle a nommé Madame la juge Naïma Ben Latif comme juge-commissaire à la faillite, chargée de superviser et de contrôler les opérations de faillite conformément à la loi n°11 du 11 novembre 1997. Elle a également nommé l'expert Monsieur Mokhles Laajili comme syndic de la faillite. Autorisation est donnée pour l'apposition des scellés au siège du débiteur et sur ses biens.

Autorisation est également donnée au greffier du tribunal d'afficher l'extrait du présent jugement au vestibule du tribunal et d'adresser des copies de ce jugement de faillite au parquet général, au Registre National des Entreprises, ainsi qu'au receveur des finances régional dans le ressort duquel se trouve le siège principal du débiteur, dans un délai de 10 jours à compter de la date de son prononcé.

Le syndic de la faillite doit publier l'extrait du jugement de faillite au Journal Officiel de la République Tunisienne, dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe, et au Registre National des Entreprises, dans un délai ne dépassant pas 10 jours à compter de la date du présent jugement. Autorisation lui est donnée pour inscrire cet extrait du jugement, dans un délai de 15 jours à compter de son prononcé, aux conservations foncières et aux autres registres publics où sont inscrits les biens appartenant au débiteur, après présentation d'une copie de cet extrait.

Le jugement de faillite doit être publié dans tous les lieux où se trouvent les centres d'activité du débiteur. Les frais légaux sont mis à la charge de la société Faillie, et les frais des convocations et publications sont à la charge du Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle.

Les créanciers de la société sont invités à produire leurs titres de créances certifiés sincères, dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT, et ce, entre les mains du syndic de faillite, sis à Sfax El Jadida, rue Ahmed Aloulou Immeuble Essia 4ème étage 3000 Sfax (Tél : 74.408.009).

2026X00115VEPA2

Règlement Judiciaire

STE ROYAL CONFORT

Route Manzel Chaker Km 3 - Sfax

I.U : 1450832W

Extrait d'une décision ordonnant l'ouverture de la procédure du règlement judiciaire rendu en date du 5 janvier 2026 par le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax2, sous le n°65, dont la teneur suit :

«Nous ordonnons :

1- L'ouverture des procédures de règlement judiciaire à l'encontre de la Société Royal Confort et l'ouverture de la période d'observation, la transmission du dossier au juge de l'entreprise au sein du même tribunal pour le contrôle des procédures et la désignation de l'expert Nizar BARKIA en tant qu'administrateur judiciaire en le chargeant de recevoir le plan de sauvetage proposé par ladite société de l'étudier et de le rectifier le cas échéant dans un délai ne dépassant pas neuf mois,

2- La suspension de tous les actes exécutoires visant le recouvrement de créances antérieures à la période d'observation et la suspension du décompte des intérêts et des pénalités de retard et la suspension des délais de prescription sauf disposition contraire de la loi,

3- L'autorisation de la mention de cette décision sur le registre du commerce de la société Royal Confort, l'envoi d'une copie de cette décision au comité de suivi des entreprises en difficultés pour information et la publication de cette décision au JORT à la charge de la Société Royal Confort.

De ce fait, les créanciers sont tenus de présenter leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire Monsieur Nizar BARKIA, Rue Nasria, imm. Tej, Bloc A, 3ème étage, B.34, 3027 - Sfax El-Jadida, Tél : 74405305 et ce dans un délai de 30 jours (ce délai est ramené à 60 jours pour les non-résidents) à partir de la date de publication du présent avis.

2026X00117VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Vice-président du Tribunal de première instance de Manouba, en date du 12/1/2026 n°93145 désignant Mme Ouertani Awatef comme liquidateur des parties communes de la propriété soumises au titre foncier n°7009 Manouba pour le contrôler et le gérer et le liquider parmi les héritiers.

Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fadaili, 1er étage bureau 103 route Mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2026400289VEPA2

Changement et Nomination d'administrateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Vice-président du Tribunal de première instance de Manouba dans l'affaire n°39, il a été décidé la nomination de Mme Ouertani Awatef en qualité d'administrateur judiciaire à titre de remplacer M. Mohamed Dridi.

Toute personne intéressée doit contacter l'administrateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fadaili, 1er étage bureau 103 route Mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2026400290VEPA2

Avis de décision

En vertu d'une décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 10/04/2025, sous le

numéro 30383, l'expert Mohamed Yazid Laabidi a été désigné en qualité de syndic de la faillite de Mohamed Rahouma, en remplacement de l'expert Youssef Ennouri, en raison de son décès.

2026400303VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

ROYAL DRINKS

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 25 325 000 DT

Siège social : Route Oueslatia Ain Soukra 6100 Siliana - Tunisie

Mat. Fisc. : 1181267/P/A/M/000

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société ROYAL DRINKS sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra mardi 3 mars 2026 à 9h, au siège de UGFS-NA sis aux Berges du Lac - Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2020, 2021 et 2022 en dehors des délais réglementaires et son ordre de jour;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers des exercices clos le 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales pour les exercices des années 2020, 2021 et 2022;

5. Approbation des états financiers relatifs aux exercices des années 2020, 2021 et 2022;

6. Affectation des résultats relatifs aux exercices des années 2020, 2021 et 2022 ;

7. Quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2020, 2021 et 2022;

8. Fixation des montants de jetons de présence;

9. Nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

10. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025;

11. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026R00245SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE CEDRIANOTEL

S.A au capital de 5 254 125 dinars

Siège social : Hôtel Cedriana Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant unique : 0042707L

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Cedrianotel sont invités à assister le vendredi 27 février 2026 à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

- Autorisation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Agrément d'un nouvel actionnaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à 11 heures du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2026R00246SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Marja de Développement de L'Elevage et De L'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bou-salem

Le conseil d'administration de la Société Marja De Développement De l'Elevage et De l'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire le Mardi 24 février 2026 à 10 h du matin au siège de la Tunisian Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2025.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes portant sur les états financiers arrêtés au 31/08/2025

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2025 et des conventions réglementées conformément à l'article 200 et les suivants du code des sociétés commerciales.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024/2025

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024/2025

6. Jetons de présence de l'exercice 2024/2025

7. Examiner la recommandation du Conseil concernant les jetons de présence des administrateurs qui ont quitté le Conseil au cours de la saison 2024/2025.

8. Examiner la recommandation du Conseil concernant la demande des représentants d'AAAID de leurs jetons de présence et approuver le montant que la société doit transférer à AAAID.

9. Approbation de nomination de nouveau membre du conseil d'administration.

10. Nomination des membres du conseil d'administration pour un nouveau mandat

11. Détermination de la valeur de l'indemnité de présence des membres de CPA de l'année 2026.

2026R00249SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE MARABOUT

Société anonyme

Au capital de 2 790.000 Dinars

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 - Sousse

RN.E : 0004724Z

M.F : 0004724 Z A M 000

Messieurs, Mesdames et Chers Actionnaires, Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 22 Février 2026 à 9 h 30 au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1) Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025 établi par le conseil d'Administration;

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

3) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant et approbation des conventions réglementées relevant des attributions de l'assemblée générale ordinaire;

5) Jetons de présences allouées aux membres du conseil (et rémunération des membres du comité permanent d'audit) ;

6) Quitus aux administrateurs et au président directeur général;

7) Questions diverses;

8) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026S00120SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD «G.I.A.N»

Société anonyme

Au capital de 15 771 600,000 TND

Siège social : Zone industrielle route d'Amdoun, Béja

Identifiant unique : 0019777Q

Les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02 Mars 2026 à 14 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion de la Société au titre de l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

5. Affectation des résultats du l'exercice 2024 ;

6. Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Allocation des jetons de présence;

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que les projets de résolutions sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sus-indiqué.

2026X00127SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le conseil d'administration de la société communautaire régionale des métiers des non-voyants de Béja a l'honneur d'inviter les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire le 11/02/2026 à 10 heures du matin au parc des princes, conformément aux dispositions du décret n°15 du 20 mars 2022 et de ses articles 31 et 35.

Ordre du jour :

1. Lecture du rapport moral et financier de l'exercice écoulé.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers et des résultats comptables.

4. Questions diverses.

2026R00270SODB3

Autres sociétés

Convocation

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES

ET DES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES

Les membres du Bureau de la Chambre Syndicale des Concessionnaires et des Constructeurs Automobiles réunis le 22 janvier 2026 décident de convoquer les opérateurs adhérents du secteur à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire à tenir

exceptionnellement le vendredi 16 février 2026 à 14h00 au siège de l'UTICA à la salle numéro 300 à Cité El Khadra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Discussion et validation du Programme Général des Importations de 2026.

- La négociation avec le Ministère du Commerce et du Développement des Exportations.

- Questions diverses.

Il sera établi un procès-verbal reprenant les résolutions approuvées ainsi que la position individuelle des opérateurs n'ayant pas approuvé ces délibérations, et ce à l'effet de présenter la position de la profession aux services concernés de l'Administration.

Compte tenu de l'importance de la question, les membres du Bureau appellent la participation de tous les opérateurs concernés.

2026R00266SODB3

Convocation d'assemblée générale ordinaire

Le comité d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Al AGHALIBA» invite ses associés à l'assemblée générale ordinaire de l'année comptable 2024 dans ses locaux au centre de collecte des céréales à l'av. Beit elhekma, la Mansoura à Kairouan le 24/02/2026 à 9h.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procédures de l'invitation de l'AG ainsi que ses délais et son ordre de jour

2. Lecture des rapports de gestion et des rapports du commissaire aux comptes

3. Présentation brève du cursus 2025-2026

4. Approbation du rapport de gestion et des bilans financiers 2024

5. Approbation des conventions entre la société et ses dirigeants.

6. Quitus aux administrateurs

7. Allocation des résultats

8. Présentation des activités prévues entre 2026 et 2027

9. Attribution des gains et récupération des dettes des associés

10. Allocation d'un commissaire aux comptes

11. Approbation de l'échange d'actions entre les adhérents.

12. Appel à candidature pour le comité d'administration, vote et renouvellement du tiers des membres.

13. Présentation d'une vision d'amélioration des revenus de la société et la diversification de ses activités.

14. Approbation des conventions futures entre la SMSA d'une part et la INGC, Zitouna Tamkeen, la BTS et d'autres conventions.

15. Probation aux administrateurs pour toute opération financière chez la banque nationale agricole, la banque Tunisienne de solidarité et la banque Zitouna Tamkeen.

2026S00121SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le président du comité d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Al AGHALIBA» invite ses associés à l'assemblée générale ordinaire de l'année comptable 2024 dans ses locaux au centre de collecte des céréales à l'av. Beit elhekma, la Mansoura à Kairouan le 24/02/2026 à 13h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procédures de l'invitation de l'AGE ainsi que ses délais et son ordre de jour

2. Approbation d'une augmentation de capital.

2026S00122SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

M. Adel Ben Abdallah Ncir, titulaire de la carte d'identité nationale n°08664445 délivrée à Tunis le 6/11/2019, et résident à Nsirat, Twahra, Eljem, Gouvernorat de Mahdia, déclare par la présente la perte de son titre de propriété N°32965/03, relatif à la propriété nommée : «Karima», objet de titre foncier n°19939, située dans le district d'Al-Achaba, délégation d'Al-Jem, gouvernorat de Mahdia, qui est un terrain agricole planté d'oliviers, avec une seule parcelle n°219, d'une superficie de 38115 m² et des parties similaires, en application de la décision d'enregistrement obligatoire n°28605 émise par le tribunal foncier de Mahdia le 14/6/2001.

Toute personne ayant trouvé ledit titre ou ayant une opposition est priée de contacter la Direction Régionale de la Propriété Foncière à Mahdia dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de cette publication au J.O.R.T.

2026S00106DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Nejeh Bouzaien déclare qu'il a perdu son titre de propriété des immobiliers situés à Amra Sfax datés le 21/9/2010 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel GMATI Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2026X00114DIVD2

Avis

Mohamad Ksentini et Sofien Ksentini et Imed Ksentini et Hela Ksentini et Sonia Ksentini et Somaya Ksentini et Bouthaina Ksentini annoncent qu'ils possèdent le un quart indivis du terrain contenant 50 oliviers situé à la route Deyer Km 30 Sfax dont l'origine de propriété est un acte notarié enregistré le 4 mars 1961 quit n°268 rédigé par les deux notaires Abderrahmen Eleech et Mahmoud Achich et déclarent qu'ils ont perdu l'acte sus-indiqué et désirent se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître Mohamed Mrabet situé à la rue Carthage immeuble Médina Centre Bloc B 3ème étage Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de cet avis.

2026X00116DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Fathi ben Mohamed Masrouki Ben Ahmed Saanouni C.I.N N°02037934, a perdu son titre de propriété n°09/12068, pour le titre foncier N°67382 Ariana situé à Ettadhamen Ariana suivant déclaration sur L'honneur de la municipalité Ettadhamen le 11/11/2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 29/01/2026.

2026400298DIVD2

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité **ISSN 0330.9258** **Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.**